



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 122944

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les inquiétudes des élus locaux qui, malgré le recours grandissant aux formules partenariales type « agence postale communale », regrettent de ne pas toujours trouver l'écoute annoncée pour la mise en oeuvre des modifications d'ouverture des bureaux de poste. Il est vrai que les divergences d'appréciation concernent plutôt les bureaux en propre et l'instrument de mesure employé par La Poste pour déterminer les temps d'ouverture. C'est pourquoi l'opérateur propose le recours à des « diagnostics partagés » chaque fois qu'il y aura une différence de perception avec la municipalité. Si les signes d'apaisement sont réels, les élus restent sceptiques sur cette nouvelle orientation. Ils attendent impatiemment la publication du décret qui doit donner aux commissions départementales de la présence postale territoriale un rôle accru sur la régulation des activités et s'interrogent sur le décret relatif au fonds national de péréquation territoriale dont le montant annoncé semble bien insuffisant au regard des besoins. Il lui demande donc s'il peut apporter des informations à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122944

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4360